

URBANISME

La révision du Plan Local d'Urbanisme est engagée



Approuvé par le Conseil municipal en mars 2012, le Plan Local d'Urbanisme définit les règles imposées aux constructions : formes des bâtiments, zones naturelles, zones réservées aux futures constructions... Il permet de prévoir la manière dont la commune évoluera dans l'avenir.

Différents éléments justifient aujourd'hui d'engager une révision de ce document d'urbanisme. L'objectif n'est pas de remettre en cause l'ensemble du PLU, mais de l'adapter à un certain nombre d'évolutions et de données nouvelles.

Les projets

■ **La poursuite des études de réaménagement et de restructuration des abords de la RN 20.** Ce travail permettra de programmer de nouvelles opérations de renouvellement urbain à l'horizon des dix à quinze prochaines années afin de répondre, notamment, aux objectifs de construction de logements sociaux et d'amélioration du paysage urbain, en liaison avec les études de réaménagement de la RN20 menées par le syndicat mixte.



■ **Le lancement d'une réflexion sur l'aménagement et la revitalisation du centre ville.** Depuis quelques années, la commune a acquis plusieurs propriétés au coeur du centre ville dans le but d'engager, à court ou moyen terme, une opération de renouvellement urbain. Cette intervention pourra permettre de réorganiser les locaux des services de la ville, de revitaliser le commerce, d'améliorer le paysage urbain et de créer de nouvelles places de stationnement afin de donner plus d'espace aux piétons.



■ **Le transfert et la reconstruction de l'école Notre Dame sur le site de l'Institut du Sacré Cœur.** Ce déménagement libérera le site actuel de l'Ecole Notre Dame, qui devrait devenir propriété de la ville, et engagera une réflexion sur l'avenir de cette emprise en fonction des

besoins actuels et futurs. Pour des raisons de calendrier, ce dossier fera l'objet d'une procédure à part (mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet).

Les lois

La révision du PLU permettra également de mettre le document en conformité avec deux nouvelles lois :

■ La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR) qui a supprimé le Coefficient d'Occupation des Sols (COS). Sans remettre en cause l'esprit de la loi, il est indispensable d'en évaluer les incidences, notamment sur l'évolution des quartiers d'habitations individuelles et d'intégrer dans le règlement du PLU des dispositions pour éviter des conséquences négatives sur l'environnement, les paysages et la qualité de vie des quartiers.

■ La loi Grenelle 2, dont les éléments doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme au plus tard le 1^{er} janvier 2016. Cette loi implique la prise en compte de nouvelles données telles que la maîtrise de la consommation d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation et la mise en état des continuités écologiques.

Le Schéma

Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)

Cette révision permettra aussi de mettre le PLU en compatibilité avec le nouveau SDRIF, approuvé fin 2013, qui prévoit un certain nombre d'évolutions notamment sur la partie sud du territoire communal avec un objectif de renouvellement urbain pour la zone des Gravieres en bordure de la RN 20.

Les premières études sont lancées. Elle devrait se poursuivre tout au long de l'année 2015, la révision du PLU devant être finalisée au début de l'année prochaine. Une concertation avec les habitants et d'une manière générale, le public intéressé, se déroulera tout au long de l'année avec des temps forts comme une exposition ou des réunions publiques. Un registre est disponible au service urbanisme, n'hésitez pas à y inscrire vos idées et remarques afin d'enrichir la réflexion.

Toute l'actualité du PLU sur www.lavilledubois.fr



Travaux
en bret

■ Les Bartelottes prennent des couleurs :

Les vestiaires se parent de jaune pour le dojo et de rouge pour le gymnase ! Le sol va bientôt être posé. Dans l'école, les faïences colorées des sanitaires ont été réalisées. Prochaine étape : les peintures intérieures.



■ Construction des 21 logements chemin des Vallées

Le chantier arrive à échéance. La livraison des logements aura lieu avant l'été.

